

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **31 mai 2010**

Délibération n° 2010-1483

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Meyzieu**

objet : **Construction du collecteur d'eaux pluviales sous la rue Jean Jaurès - Zone industrielle - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : **Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 21 mai 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 2 juin 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Lévêque, Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Nissanian, Ollivier, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Philip), Barge (pouvoir à M. Assi), Blein (pouvoir à M. Sturla), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Ferraro (pouvoir à M. Longueval), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Havard (pouvoir à M. Huguet), Lebuhotel (pouvoir à M. Lambert), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Mme Levy (pouvoir à M. Buffet), MM. Meunier (pouvoir à M. Forissier), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson (pouvoir à M. Kabalo), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Réale (pouvoir à M. Passi), Vergiat (pouvoir à M. Abadie).

Absents non excusés : M. Pillonel.

Séance publique du 31 mai 2010**Délibération n° 2010-1483**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Meyzieu

objet : **Construction du collecteur d'eaux pluviales sous la rue Jean Jaurès - Zone industrielle - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 mai 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La zone industrielle de Meyzieu, créée en 1961, accueille environ 160 entreprises.

Dans le cadre de la création de la ZAC des Gaulnes, l'arrêté préfectoral n° 2004-2970 du 31 août 2004 impose la restructuration des systèmes d'assainissement eaux usées et eaux pluviales, la construction d'un bassin de rétention pour les eaux pluviales de la zone industrielle et la création d'un même exutoire au canal de Jonage pour les eaux pluviales de la zone industrielle (ZI) de Meyzieu et de la ZAC des Gaulnes. De plus, l'arrêté n° 2003-1160 de déclaration d'utilité publique (DUP) de la Garenne interdit l'infiltration et impose le raccordement des voiries et parkings au réseau pluvial dans un délai de dix ans suivant la publication de cet arrêté.

Par délibération du 20 octobre 2003, le conseil de Communauté a autorisé la construction :

- du collecteur d'eaux pluviales sous la rue Jean Jaurès, pour un montant de 2 500 000 € HT, soit 2 990 000 € TTC,

- du bassin de rétention et de décantation, pour un montant de 1 500 000 € HT, soit 1 794 000 € TTC.

Le coût prévisionnel total des travaux au titre de la réalisation du collecteur sous la rue Jean Jaurès, comprenant les réfections de chaussées, différents essais, les récolements, la mission de coordination sécurité et la communication ont été estimés à 3 750 000 € HT.

Cet ouvrage sera financé par une subvention d'équipement du budget principal versée au budget annexe de l'assainissement compte tenu de sa destination exclusive à la collecte d'eaux pluviales.

Compte tenu de l'individualisation de l'autorisation de programme déjà décidée en 2003 au titre du collecteur à hauteur de 2 500 000 € HT, il est proposé une individualisation complémentaire en dépense de 1 250 000 € HT ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve la réalisation du collecteur d'eaux pluviales sous la rue Jean Jaurès.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale C 4 - Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme sur l'opération n° 0561, individualisée le 20 octobre 2003 à la charge du budget de l'assainissement en complément du reliquat disponible déjà individualisé initialement à la charge du budget principal.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 1 250 000 € HT en dépenses.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée à la charge du budget annexe de l'assainissement est donc porté à 3 750 000 € HT en dépenses, réparti selon l'échéancier suivant :

- 1 500 000 € HT, en 2010,
- 2 250 000 € HT, en 2011.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 2 juin 2010.